



S'inscrire sur les listes électorales

Inscription sur la liste générale

Dès la majorité, il est indispensable de [vérifier son inscription sur les listes électorales](#).

Par ailleurs, tout changement d'adresse doit être signalé au service relations avec les usagers afin de tenir à jour les listes et garantir l'envoi des documents électoraux.

Conditions d'inscription :

- > Être de nationalité française
- > Avoir 18 ans ou les avoir dans l'année
- > Jouir de ses droits civiques et politiques

Pièces à fournir :

- > Titre d'identité en cours de validité
- > Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone de moins de 3 mois ou le dernier avis d'imposition).

Inscriptions en ligne www.mon.service-public.fr

Inscriptions au service relations avec les usagers à l'hôtel de ville et dans les mairies annexes.

Inscription sur les listes complémentaires

Depuis la loi du 25 mai 1998, relative à l'exercice du droit de vote et d'éligibilité des citoyens de l'Union européenne, ceux-ci peuvent désormais participer à l'élection des conseillers municipaux.

Pour exercer ce droit de vote, les personnes concernées doivent être inscrites, à leur demande, sur une liste électorale complémentaire indépendante de celle des élections au Parlement européen.

Les conditions d'inscription sont les mêmes :

- > Être membre de la communauté européenne
- > Avoir 18 ans
- > Jouir de ses droits civiques tant en France que dans son pays d'origine.

Pièces à fournir :

- > Carte nationale d'identité en cours de validité ou carte de séjour pour les communautaires
- > Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone) de moins de 3 mois.

Voter par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour des élections, vous pouvez autoriser une autre personne inscrite sur les listes électorales de Bobigny à voter pour vous.

Cette démarche n'étant pas immédiate, il est important de l'effectuer le plus tôt possible.

Pour cela, vous pouvez établir une procuration, au commissariat ou au tribunal d'instance de Bobigny. La présence du mandataire (la personne qui votera pour vous) n'y est pas requise.

Informations et pièces à fournir :

- > d'une pièce d'identité

- > d'un justificatif de domicile ou une fiche de paye de moins de 3 mois
- > des informations concernant le mandataire : nom, prénom, adresse, date de naissance.

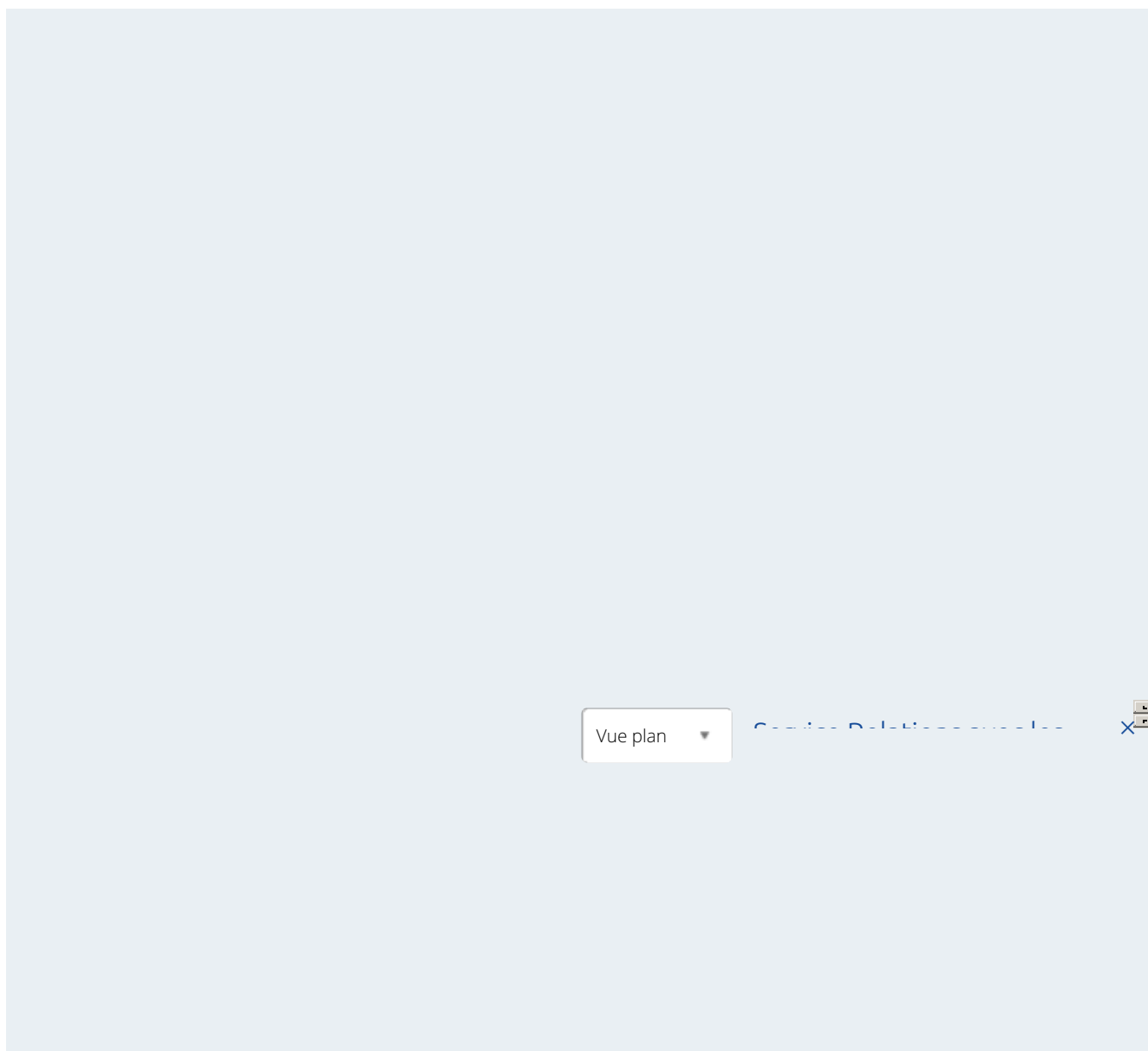
Vous pourrez remplir sur place ou en remplissant [le formulaire](#) de vote par procuration.
Attention, si vous le remplissez en ligne, vous devrez l'imprimer et le présenter lors de l'établissement de votre procuration.

- > Tribunal d'instance de Bobigny
Immeuble l'européen - 194/196, avenue Paul Vaillant-Couturier
01 48 96 11 10
du lundi au vendredi - 9 h 15 à 12 h et 13 h à 16 h 15
- > Commissariat de police
45, rue de Carency
01 41 60 26 70
7 jours sur 7 et 24 h sur 24 h

Pratique :

Il est possible de faire établir la procuration au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son lieu d'habitation ou de son lieu de travail.

Situer





31, av. du Président Salvador Allende
BP 80004 - 93001 Bobigny Cedex

 01 41 60 93 93